

Notaires associés

Elodie **GRAUWIN-DESEINE**
Aymeric **BREVIÈRE**
Charles-Edouard **GRAUWIN**

Le tarif des notaires est réglementé par la loi n°2015-990, le décret n° 2016-230 et l'arrêté du 26 février 2016 pour certaines de leurs activités.

Dans certaines conditions encadrées, il peut être accordé des remises sur les émoluments selon la nature du bien ou du droit concerné et par catégorie d'actes.

Le taux des remises octroyées doit être fixe et identique pour tous à une date donnée.

Il convient de distinguer les actes tarifés (ventes, donation, contrats de mariage, successions...) pour lesquels le notaire perçoit des émoluments, des actes et des prestations non tarifées qui font l'objet d'honoraires libres dans le cadre de l'article L444-1 et article annexe 4-9-4° du Code du Commerce.

TARIF DES HONORAIRES LIBRES
Les tarifs ci-après indiqués s'entendent HORS DEBOURS et DROITS

DROIT IMMOBILIER	H.T	TTC
Promesse de vente ou compromis (particulier)	175,00	210,00
Promesse de vente ou compromis (professionnel)	500,00	600,00
Attestation de valeur locative	150,00	180,00
Attestation de valeur vénale de parcelle agricole	150,00	180,00
Avis de valeur :		
- Non suivi de la signature d'un mandat de mise en vente avec l'Office Notarial	150,00	180,00
Négociation	voir tableau négociation	

BAUX HABITATION

1/2 mois de loyer H.T

1 mois de loyer H.T si négocié



DROIT DE LA FAMILLE

	H.T	TTC
Conseils rédaction testament olographe	100,00	120,00
Dépôt de pièces par suite de changement de régime matrimonial	200,00	240,00
Conseils patrimonial / heure	125,00	150,00

DIVERS

	H.T	TTC
Procuration sous Seings Privés	30,00	36,00
Certification de signature	30,00	36,00
Légalisation de signature (apostille)	40,00	48,00
Requête au Juge des Tutelles, Curatelles	300,00	360,00

GESTION LOCATIVE

5 % HT par loyer

NEGOCIATION

IMMOBILIER

Tranche prix de vente	Taux honoraires T.T.C
de 0 à 50.000 €	8.50%
de 50.001 € à 80.000 €	7.50%
de 80.001 € à 180.000 €	6.00%
de 180.001 € à 250.000 €	5.00%
de 250.001 € à 350.000 €	4.00%
au-delà de 350.001 €	3.50%

DROIT DES AFFAIRES

	H.T	TTC
Cession de fonds de commerce (par tranche du prix de vente) :		
- de 0 à 100.000,00 €	2 500.00	3 000.00
- de 100.001,00 € à 150.000,00 €	3 000.00	3 600.00
- de 150.001,00 € à 200.000,00 €	3 400.00	4 080.00
- de 200.001,00 € à 500.000,00 €	3 900.00	4 680.00
- au-delà de 500.001,00 € : 1 % H.T		
Promesse de cession de fonds ou de parts	500.00	600.00
Formalités Greffe cédant / cessionnaire	500.00	600.00
Baux commerciaux hors secteur industriel : 1 mois de loyer H.T		
- minimum de perception	1 000.00	1 200.00
Baux commerciaux en secteur industriel : (forfait)	2 500.00	3 000.00
Cession de parts sociales :		
- inférieur à 200.000,00 €	2 000.00	2 400.00
- supérieure à 200.001,00 €	1%	
Cession d'entreprise :		
- inférieur à 300.000,00 €	3 000.00	3 600.00
- supérieure à 300.001,00 €	1%	
Statuts de société :		
- Création ou Dissolution	1 000.00	1 200.00
- Modification ou mise à jour	500.00	600.00
- Secrétariat de sociétés :		
- PV AG	80.00	96.00
- Délégation de pouvoir	40.00	48.00

SUCCESSION	H.T	TTC
Règlement de facture : (hors déblocage de fonds bancaires)		
- jusque cinq factures	80,00	96,00
- au delà de cinq et par factures supplémentaires	20,00	24,00
Déblocage de fonds bancaire par banque (en l'absence de Déclaration de Succession)	25,00	30,00
Récupération d'actifs successoraux par déblocage (hors comptes bancaires)	25,00	30,00
Estimation par immeuble	150,00	180,00
Résiliation des contrats ou abonnement (par résiliation)	45,00	54,00
Etablissement des déclarations d'impôt :		
- Déclaration IR simple	60,00	72,00
- Déclaration IR complexe : (+ 250.00 € HT / Heure)	60,00	72,00
- Déclaration IFI par heure	250,00	300,00
Etablissement du compte de répartition :		
- de 0 à 100.000,00 €	800,00	960,00
- de 100.001,00 € à 200.000,00 €	1 200,00	1 440,00
- au-delà de 200.001,00 €	1 700,00	2 040,00
Etablissement de procuration (par procuration)	30,00	36,00
Dépôt de pièces procuration	100,00	120,00
Rédaction et/ou assistance dans l'élaboration d'un dossier de réversion (+ 250.00 € HT / Heure)	60,00	72,00
Renonciation à succession (par renonciation)	150,00	180,00
Formalités relatives aux contrats d'assurance-vie (par contrat)	180,00	216,00
Dépôt d'ordonnance d'envoi en possession	150,00	180,00
Convention de Quasi-Usufruit : 0,75 % HT sur les sommes constituant la valeur du quasi-usufruit (montant de la créance de restitution)		
- minimum de perception	500,00	600,00
Calcul Indemnité licenciement employé entretien de maison - Femme de ménage	500,00	600,00
Requêtes au Juges des Tutelles, Curatelles	300,00	360,00
Toutes autres démarches	250,00	300,00

ACTES NON SIGNES

En cas d'absence de signature dans les douze mois de l'envoi des projets : rémunération forfaitaire à la moitié des émoluments fixes et proportionnels et de formalités attachées aux actes en question